

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jacinthe-roy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/90dd26b056a06a4bd27ea71f>

Date d'obtention : 2022-02-25 21:01:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je dois utiliser la trousse pour évaluer la situation pour guider ensuite les étapes à entreprendre.
Il faut considérer une distinction entre des gestes impulsifs et malveillants.
Agir rapidement pour obtenir les appareils électroniques concernés afin de limiter la transmission des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je m'assurerai d'informer le personnel de l'importance de ne pas regarder les images pour valider s'il s'agit d'images pornographiques.
L'utilisation de la trousse sera rassurante afin d'omettre aucune étape de l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions et suivre les étapes telles que mentionnées dans la trousse pour éviter de nuire à l'enquête (s'il y a lieu) et pour faire une bonne évaluation de la situation.